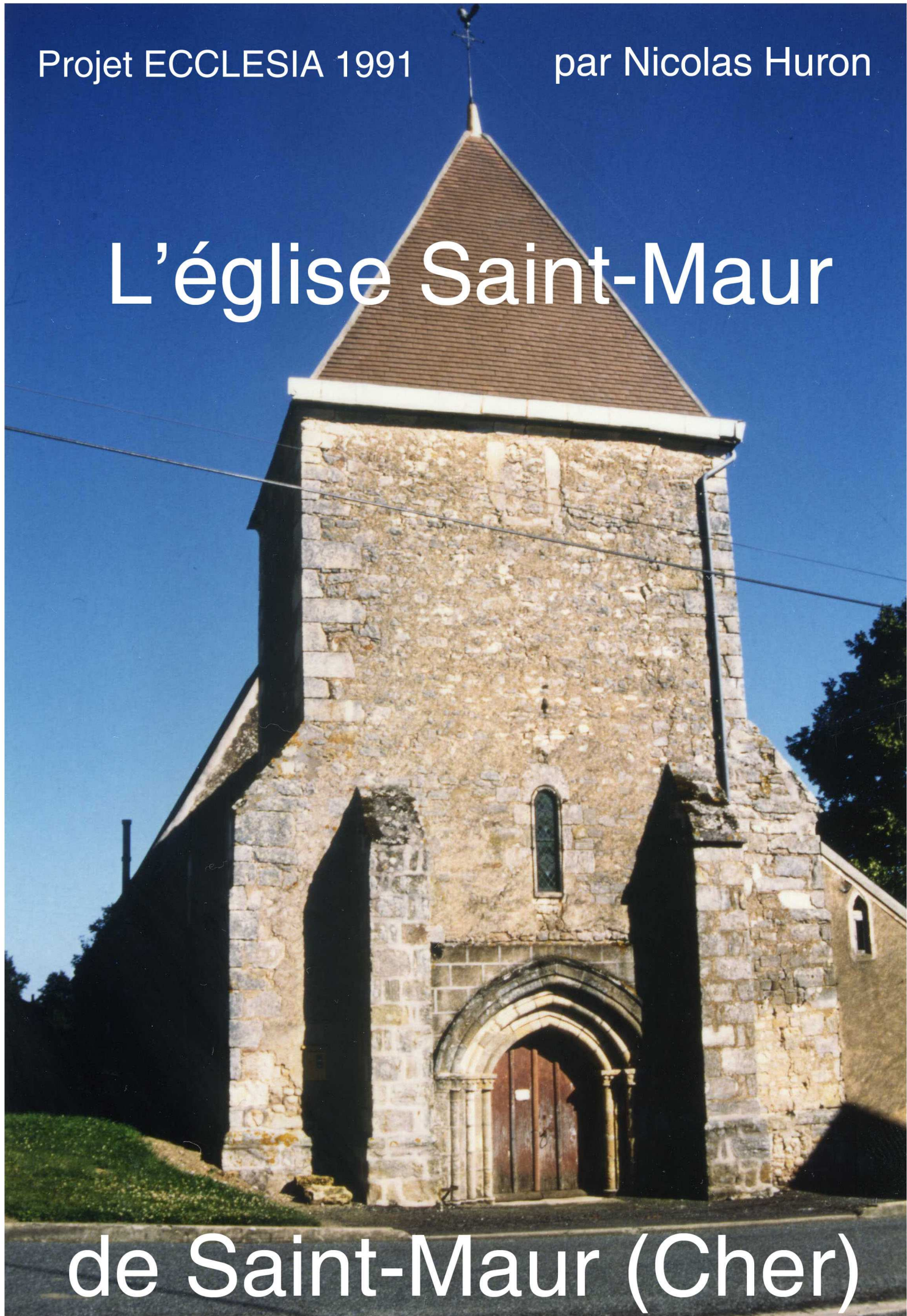


Projet ECCLESIA 1991

par Nicolas Huron

L'église Saint-Maur

de Saint-Maur (Cher)



**L'église
de Saint-Maur
(Cher)**

dossier ECCLESIA juillet 1991

L'association pour le développement de la recherche historique et archéologique appliquée à l'animation culturelle en Région Centre (A.S.D.R.A., Université F. Rabelais)

Président : Monsieur Bernard Chevalier, professeur d'histoire médiévale,

Vice-présidente : Madame Cointet, professeur d'histoire contemporaine,

Secrétaire et trésorière : Madame Bourin, professeur d'histoire médiévale,

Responsable du projet ECCLESIA : Nicolas Huron.

Les membres de l'A.S.D.R.A. adressent leurs remerciements

à la Municipalité de Saint-Maur (Cher)

au personnel de la Mairie,

au Conseil Général du Cher,

à l'entreprise TOUBUREAU,

au personnel des Archives Départementales du Cher,

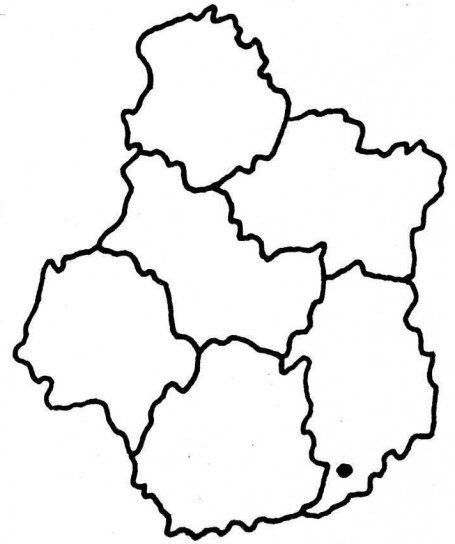
Sans l'aide desquels cette étude et la soirée-conférence ECCLESIA, du samedi 13 juillet 1991 à la salle des fêtes de Saint-Maur, n'aurait pu voir le jour.

Introduction

Le projet ECCLESIA a pour but de réaliser, en collaboration avec la municipalité, une étude sur l'église de la commune, afin d'organiser une soirée-conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église, où sont exposés les résultats de la recherche. Le projet ECCLESIA a aussi pour but d'offrir à des étudiants historiens de l'Université, l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant un public autre qu'une salle de cours, afin de mieux se former aux métiers vers lesquels leur spécialisation va les mener. Il permet également aux étudiants de disposer d'un matériel documentaire important, tant en diapositives, qu'en documentation.

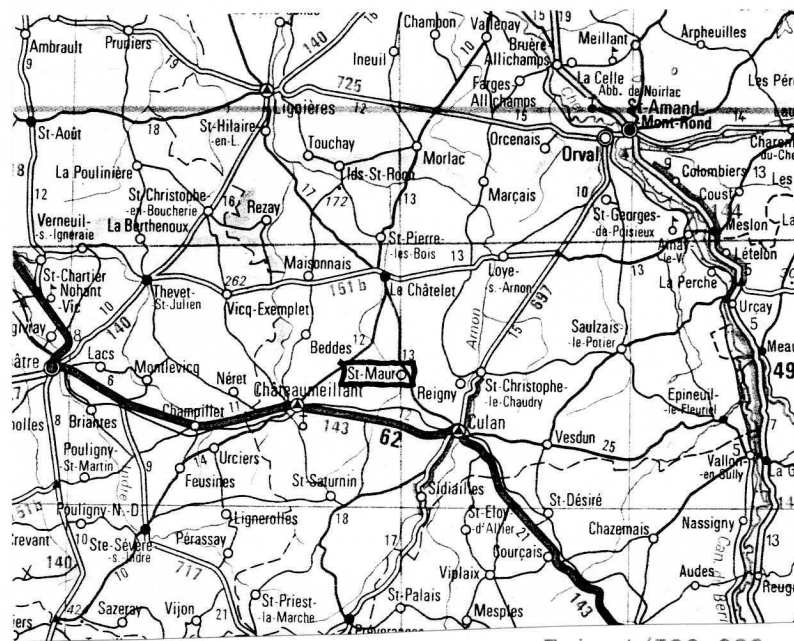
Ce dossier est celui de la conférence ECCLESIA du samedi 13 juillet 1991, sur l'église Saint-Maur de Saint-Maur (18). A travers lui, nous espérons que vous découvrirez un peu mieux l'histoire du bourg de Saint-Maur.

Localisation



Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Canton de Châteaumeillant

Diocèse de Bourges
Archidiaconé de Châteauroux
Archiprêtré de la Châtre



De saint Maur

à l'église de Saint-Maur

Saint Maur

Il naquit vers 512. Sa vie est assez mal connue. Il fut identifié assez tardivement avec le disciple de saint Benoît mentionné par saint Grégoire. sa Vie, écrite par le Pseudo-Faustus, est si légendaire qu'on ne peut même pas savoir si le Maur, abbé de Glanfeuil en Anjou ⁽¹⁾, a bien été l'introducteur du monachisme bénédictin en Gaule. Une congrégation bénédictine réformée au XVII^e siècle a pris son nom : congrégation de Mauristes.

On célèbre ce saint le 15 janvier.

Le culte de saint Maur dans la région

Les églises paroissiales dédiées à ce saint ne sont pas tellement nombreuses dans notre région. Nous en avons répertoriées quatre ⁽²⁾ :

- Saint-Maur-sur-le-Loir (Eure-et-Loir, canton de Bonneval),
- l'église Saint-Maur à Moinville-la-Jeuin (Eure-et-Loir, canton, d'Anneau),
- Saint-Maur (Indre, canton de Châteauroux-Ouest)
- Saint-Maur (Cher, canton de Châteaumeillant).

On pourrait penser que le culte de saint Maur se soit développé dans le courant du VII^e siècle. Nous pensons que ce culte eut une faveur particulière après les invasions normandes, dans le courant des X^e et XI^e siècle. Il serait étonnant qu'il y ait eu une église Saint-Maur en Berry au VII^e ou au VIII^e siècle ⁽³⁾.

Les premières églises de Saint-Maur

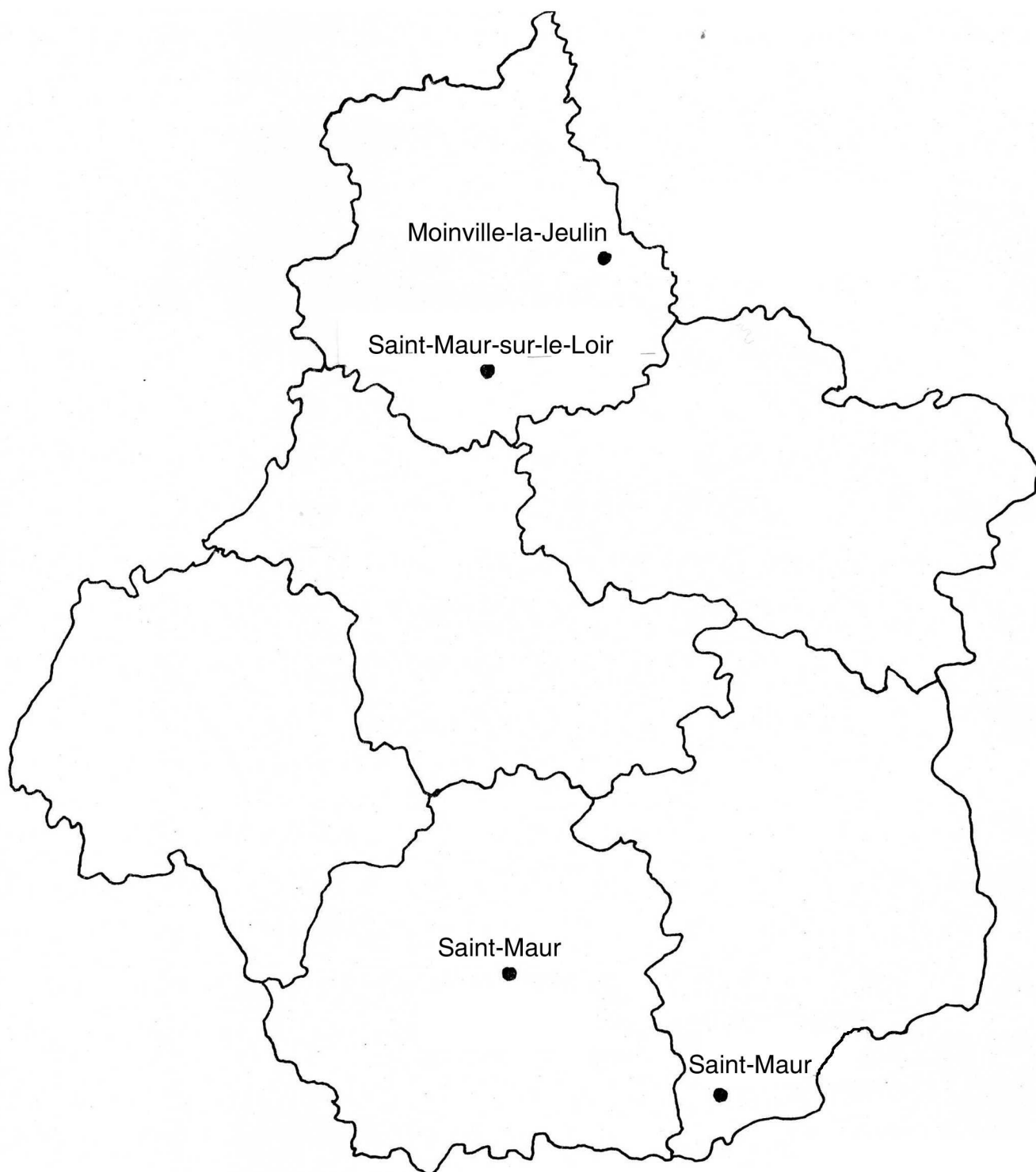
Y avait-il déjà une église à Saint-Maur avant le XII^e siècle. Cela est plus que probable. Mais seules des fouilles archéologiques dans l'église pourraient résoudre correctement une telle question. Les fouilles archéologiques récentes sur des églises construites au XII^e siècle (comme à Neuvy-Pailloux en 1986-87) ont mis en valeur les traces d'édifices bien antérieurs. Le sol de l'église Saint-Maur a probablement encore beaucoup de choses à nous apprendre sur l'histoire du bourg de Saint-Maur.

1 : Maine-et-Loire, commune du Thoureuil.

2 : Remarquons que Sainte-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire), n'a pas la même origine. Sainte-Maure s'est développé autour des tombeaux de sainte Maure et de sainte Brigitte.

3 : Signalons que la célèbre abbaye de Saint-Maur-des-Fossés s'appelait le monastère des Fossés, jusqu'à la fin du XI^e siècle et que l'église abbatiale était primitivement dédiée à saint Pierre.

Buhot de Kersers ⁽⁴⁾, nous indique que le fond de l'abbaye des Pierres conservait une charte de 1024, mentionnant "*Sanctus Morus de Cava Rocha*", Saint-Maur de Chaverоче. Un lieu dit Chaverоче existe au Nord du bourg de Saint-Maur ⁽⁵⁾. Cette mention devait être la première mention écrite de la paroisse de Saint-Maur.



4 : Voir la bibliographie.

5 : Nous n'avons pas retrouvé cette charte qui devait se trouver autrefois dans la liasse 10 H 125. Signalons que l'inventaire des chartes de l'abbaye des Pierres, pour le lieudit de Chaverоче ne mentionne pas cet acte (10 H 2). Signalons également que l'abbaye des Pierres n'a été fondée qu'en 1135.

L'église et le prieuré

XII°-XIII° siècle

Le retour à la prospérité

Après les invasions normandes et la redistribution des pouvoirs dans le courant du XI° siècle, la prospérité revient dans les campagnes. Alors commence une grande période de défrichements et d'augmentation de la population. Ces nouvelles terres fraîchement défrichées sont soumises à un impôt en nature que l'on appelle la dîme. Cet impôt qui revient théoriquement de droit au patron de la paroisse permet notamment d'entretenir ou de reconstruire l'église. Beaucoup d'églises furent donc reconstruites entièrement. Alors que les petites églises étaient en général en bois, les nouveaux édifices sont en pierres. L'église de Saint-Maur fait partie comme presque toutes les églises, de cette campagne de reconstruction.

Les traces d'une petite église du XII° siècle

La partie la plus ancienne actuellement visible, est la maçonnerie de la nef. Cette maçonnerie se compose d'un petit appareillage assisé, fait de petits moellons grossièrement carrés ou rectangulaires. Il s'agit là d'une maçonnerie du XII° siècle. On remarque également le même type d'appareillage au dessus des pierres de tailles situées au-dessous de la porte principale de l'église. Nous avons ainsi les limites de l'ancienne nef de l'église reconstruite au XII° siècle. La petite fenêtre située au-dessous du portail principal, a un linteau monolithique taillé en plein-cintre. Cette petite fenêtre semble la seule baie subsistante de l'époque romane. Une restauration intérieure des enduits permettrait peut-être de mettre à jour les traces de deux anciennes petites fenêtres romanes dans les murs latéraux de la nef. Actuellement, aucune trace n'est visible.

Nous ne savons pas quelle forme pouvait avoir le chevet de cette petite église. Là encore, seules des fouilles archéologiques dans le chœur pourraient nous permettre de retrouver le plan complet de cet édifice.

La nef était séparée du chœur par un arc triomphal, dont il subsiste les supports : des colonnes engagées dans des pilastres.

La nef était couverte d'une charpente apparente et sans doute couverte de tuiles.

L'église, lieu de refuge

Edifices en pierres alors que les autres constructions, les maisons des paroissiens, sont en bois, les églises jusqu'au XIII° siècle sont construites

aussi pour servir de refuge à la population en cas de danger. Leur conception dépend également de ce facteur. L'église de Saint-Maur a bien sûr été construite dans cet esprit.

Les paroissiens pouvaient ainsi s'enfermer plusieurs jours, voire plusieurs semaines dans leur église paroissiale. Cela explique la présence de puits ou de citerne dans certaines des églises où il y eut des fouilles archéologiques. Un puit est encore visible dans l'église de St-Maur, dans la première travée du chœur, du côté Sud. Ce puit d'une trentaine de centimètres de diamètre est fermé par un petit couvercle rond en pierre. Il n'est pas daté, mais il est possible que sa présence remonte à la fin du XII^e siècle. Un sondage archéologique dans ce puit serait particulièrement intéressant pour essayer d'en connaître la fonction et sa date de creusement.

L'abbaye de Puyferrand et l'église de Saint-Maur

La présentation à la cure de Saint-Maur appartenait à l'abbé de l'abbaye du Puyferrand ⁽⁶⁾, c'est à dire que l'abbé de l'abbaye du Châtelet qui nommait le prieur-curé qui desservait la paroisse. Nous ne savons pas dans quelle circonstance l'église de Saint-Maur est entrée dans la possession de l'abbaye du Puyferrand.

Signalons seulement, que c'est à cause de cette possession par l'abbaye de Puyferrand de l'église paroissiale que l'archevêque de Bourges donna à cette même abbaye, en 1189 ⁽⁷⁾, le prieuré de Goutte-Noire, situé dans le Sud de la paroisse ⁽⁸⁾.

L'histoire de l'origine de l'abbaye du Puyferrand est assez mal connue par manque de source écrite. Cette abbaye était occupée par les chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin. Elle fut fondée sur la colline du Puyferrand à une époque inconnue. On sait seulement qu'elle existait en 1070.

L'installation du prieuré

Pour mieux gérer les biens et les revenus que l'abbaye possédait dans la paroisse de Saint-Maur, l'abbé du Puyferrand installa un prieuré dans l'église paroissiale. Le prieur de Saint-Maur, désigné par l'abbé de l'abbaye, suivait la règle des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin.

L'augmentation des revenus de l'abbaye dans la paroisse a peut-être motivé cette installation. Le prieuré était jusqu'à la guerre de Cent Ans un établissement qui devait renfermer plus d'un religieux. La taille du chœur reconstruit à la fin du XII^e siècle en est la preuve.

6 : Commune du Châtelet.

7 : Cartulaire de l'archevêché, charte N° 391. Buhot de Kersers.

8 : La chapelle de ce prieuré, vendue pendant la Révolution fut complètement détruite par la suite. Il ne reste, sur le site, que des fossés qui entouraient sans doute autrefois ce petit établissement religieux.

La reconstruction du chœur

C'est sans doute à la suite de la donation du prieuré de Goutte-Noir, à l'abbaye du Puyferrand, et par là-même de l'augmentation des revenus de l'abbaye dans la paroisse, que le chœur de l'église a été complètement reconstruit.

En effet, l'entretien et la reconstruction du chœur était à la charge des gros décimateurs, ceux qui prélevaient la dîme. A la fin du XII^e siècle, et à la suite de la donation du prieuré de Goutte-Noire, l'abbaye du Puyferrand est le principal décimateur de la paroisse. Ces nombreux revenus ont servi à la reconstruction complète du chœur de l'église, c'est à dire de la partie réservée au prieuré de Saint-Maur.

Ce nouveau chœur a été construit selon la mode architecturale de la fin du XII^e siècle. Pendant près d'une centaine d'années, les constructeurs ont bâti des chevets semi-circulaires. Mais à la fin du XII^e siècle, notamment sous l'influence des Cisterciens⁽⁹⁾, la mode est au chevet plat, ouvert de trois baies symbolisant la Trinité. Les trois baies ne sont actuellement pas visibles, mais on doit avoir à l'esprit que dans le cas où le pignon Est du chœur n'aurait pas été complètement reconstruit à la fin du XV^e siècle, les trois petites fenêtres en forme de lancettes, doivent encore subsister sous les enduits. Une bonne restauration intérieure les remettrait en valeur. La seule fenêtre qui subsiste de cette campagne de reconstruction du chœur est ouverte dans le mur latéral Sud de la seconde travée. Cette petite fenêtre est en tiers-point d'un style et d'une facture de la fin du XII^e siècle. Lors de la construction le chœur, composé de deux travées ne devait être éclairé que par les trois fenêtres du chevet, et deux autres fenêtres ouvertes dans les murs latéraux de la seconde travée. La première travée ne possédait sans doute pas d'ouverture.

Les murs du chœur sont renforcés par de puissants contreforts qui à l'origine ne contrebalançaient pas la poussée de voûtes. Le chœur devait être couvert d'une simple charpente apparente. Cependant on remarque très fréquemment que le constructeur bâtissait des contreforts dans le but de prévenir un projet ultérieur de voûtement. Cette précaution permettait, en cas de voûtement à posteriori, d'éviter de démolir une partie des murs et des angles pour reconstruire de nouveaux contreforts.

L'arc triomphal séparant le chœur de la nef, ainsi que les chapiteaux qui le supportent ont été reconstruits pendant cette campagne de travaux. L'arc est à double rouleaux et est brisé.

Le pignon du chœur était à la fin du XII^e siècle, beaucoup moins haut qu'aujourd'hui.

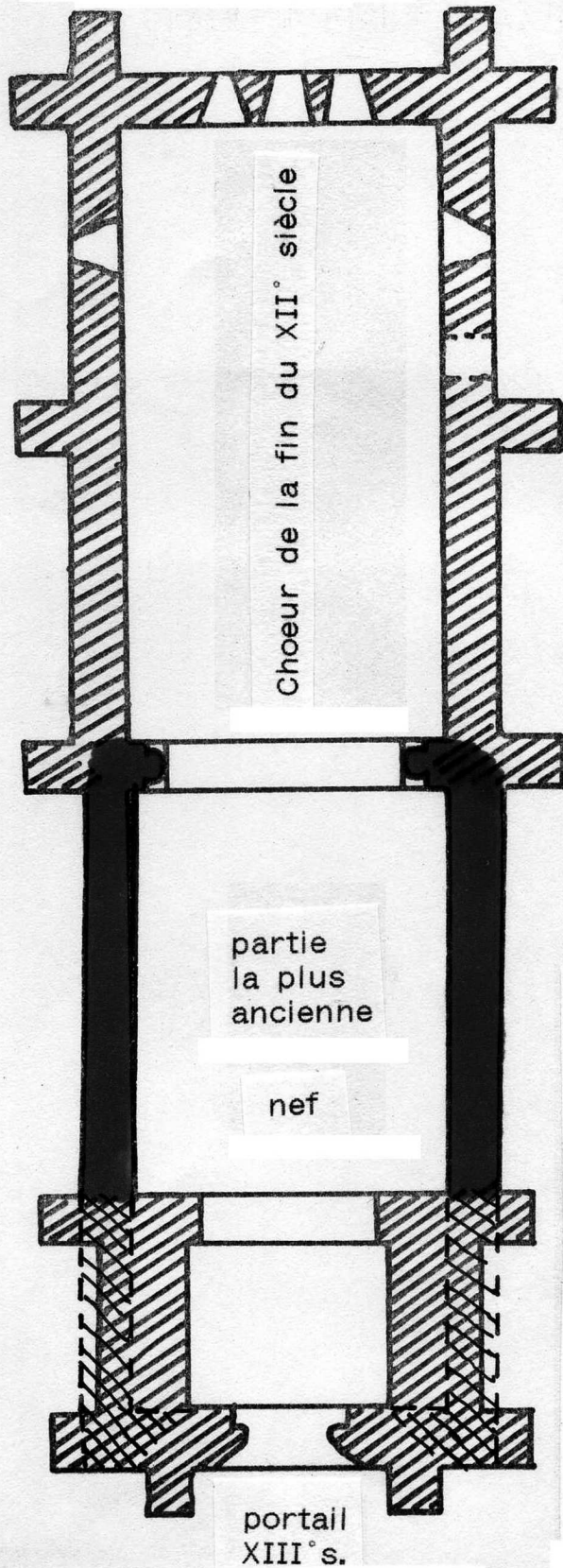
Le chœur était inaccessible aux paroissiens et séparé de la nef par une grille ou une balustrade.

Le portail principal de l'église

Une modification interviendra dans le courant du XIII^e siècle, sans doute dans la première moitié de ce siècle : la reconstruction de la porte principale de l'église. Cette porte a un arc en tiers-point surbaissé, composé

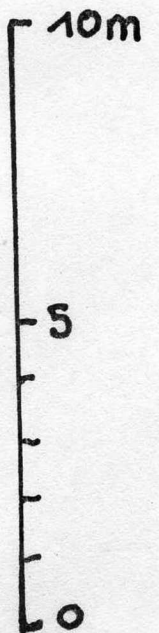
9 : L'abbaye de Noirlac est un exemple de cette nouvelle architecture.

Emplacement présumé
des baies du choeur



Emplacement
de l'entrée
de l'ancienne nef

Existence improbable du clocher
(fin XV° s., début XVI° s. ?)



L'église au XIII° siècle



de trois archivolttes toriques. Ces archivolttes reposent de chaque côté sur trois colonnettes à chapiteaux décorés, non de crochets, mais de besants.

L'abbaye des Pierres et la terre de Chaver Roche

L'abbaye des Pierres, située dans la commune de Sidailles a été fondée en 1135. Cette abbaye eut une plus grande vogue dans le courant des XII^e et XIII^e siècle auprès de la noblesse que l'ancienne abbaye de Puyferrand. Les donations se portèrent donc plus vers l'abbaye des Pierres dès la seconde moitié du XII^e siècle. Les sources écrites concernant les possessions de l'abbaye des Pierres dans la paroisse de Saint-Maur et surtout en ce qui concerne le lieu de Chaver Roche, sont relativement nombreuses et mériteraient une étude particulière, notamment sur ce dernier lieu-dit.

Ces donations de nobles sont surtout des concessions de droit de pacage dans le bois de Chaver Roche et aux alentours. Nous sommes ici en présence également de terres qui vont être défrichées et mise en culture.

Exemples :

- En 1192, Ysambert, abbé de Plaimpied, donna aux abbés et religieux de l'abbaye des Pierres tout le droit de dîme appartenant à l'église de Saint-Maur dans toute la terre des Chiers en quelque lieu qu'il soit, et sur toutes les terres de la grange de Chaver Roche, sans aucune charge. La terre des Chiers faisait séparation entre les terres de l'abbé de Puyferrand, du Val et la terre aux Dames, et les héritiers de Saint-Maur. L'abbaye des Pierres devait 12 deniers de rente à l'abbaye de Puyferrand ⁽¹⁰⁾.

- En 1197, Ranulfe, seigneur de Culan, donna à l'abbaye des Pierres, tout droit de pacage dans le bois Coursier, pour tous les bestiaux des religieux de la dite abbaye.

- En 1201, le seigneur de Culan leur donna tout le droit de pacage dans la chatellenie du Châtelet.

- En 1204, Foulque de Gouzon, chevalier, donna aux religieux de l'abbaye des Pierres le droit de pacage dans toute sa terre, et leur donna le bois appelé Mont Constantin, situé près de Chaver Roche.

- En 1210, Guillaume et Pierre de Chavin, frères, donnèrent le droit de pacage sur toutes leurs terres et leur bois.

- En 1218, le seigneur de Culan leur donne le bois des Chiers jusqu'à l'étang du Pré Vieux, terre que les religieux avaient mis en culture.

- En 1227, Giraud de Fresne, chevalier a donné aux religieux de l'abbaye des Pierres sa part du bois Coursier, à prendre depuis la terre de Chiers, jusqu'au Gué du Pré Vieux, et de là vers les Falons, jusqu'à la forêt de Chaveroches, avec tout ce qui lui appartenait dans le gros bois. Il concéda également les redevances annuelles à lui dues par les usagers dudit bois.

etc...

10 : voir 10 H 1 et 10 H 2, 10 H 125 et 10 H 126 aux archives départementales.

Go Radulfus Archidiaconus de iracione Notu facio vniuersis presentes
miseris et dominus Girardus de Fresne miles in presentia mea conuincit
dedit deo et beate marie et fratribus de petris Imperpetuum heremocham p. l. u. si
cunq. salute parte qua habebat In illa parte de Bosco corser que tendit
a terra de schers ad pacu prati ueteris. Inde tendit uersus lehaloy ad so
rellam de charrocha videlicet domans. Concedens peculiarit dicit fratribus de
quid infra metas habebat tam terre quam hominis. Dedit etiam dicit fratribus
quicquid habebat in grosso bosco. Seruitu qd inde accipiebat antiquam
ad b. d. hominibus in aena Isallinis p. v. l. a. g. i. o. d. i. c. i. t. b. o. s. c. i. Et ut hoc Radulfus
et frunus maneat. Ad preces. Girardus parat. Presente omni. Minime
Carta Roboratur. Actu Anno Dni Millesimo. Ducentesimo. Vice
Pimo Secundo



10 H 125 N° 47

La donation à l'abbaye des Pierres par Giraud de Fresne : 1227.
(Archives départementales du Cher : 10 H 125)

Les modifications postérieures à la guerre de Cent Ans

Le mauvais état des églises après la guerre de Cents Ans

Plus que les dégradations des gens de guerre, c'est le manque d'entretien des églises dans cette période de crise qui est à l'origine du délabrement des édifices religieux. L'église de Saint-Maur n'a pas dû échapper à cette règle. A la fin du XV^e siècle ou début du XVI^e siècle, avec la prospérité retrouvée, d'importants travaux de restaurations ont pu être engagés.

Le voûtement du chœur et la restauration du chœur

Vers la fin du XV^e siècle, le chœur fut complètement restauré. Les deux travées furent voûtées de voûtes d'ogives à nervures chanfreinées. Les clefs de ces deux voûtes sont de simple médaillons. Les nervures des voûtes retombent dans chaque coin du chœur sur des culots, autrefois décorés d'un écusson surmonté d'un tore. Des colonnes engagées prismatiques ont été insérées au milieu dans les murs latéraux, pour supporter les retombées des nervures centrales.

Un lavabo à arc en accolade a été percé dans le mur Sud de la seconde travée. Le récipient du lavabo est taillé en forme de trèfle.

La charpente a été complètement reconstruite à la suite de ces travaux. Pour cela, les deux pignons du chœur ont été considérablement exhausés, et pour cela presque entièrement reconstruits. Ces nouveaux rampants de pignons sont plus pentus que les rampants de la fin du XII^e siècle.

Une porte à arc en tiers-point, munie d'un tympan décoré d'un écusson à quatre quartiers (deux de ces quartiers sont à trois bandes, les deux autres quartiers sont illisibles⁽¹¹⁾) a été ouverte dans le mur latéral Sud de la première travée du chœur. Cette porte permettait au prieur-curé d'accéder directement, de son logement, à l'intérieur du chœur. Les montants de la porte sont prolongés par des pinacles, et l'arc était surmonté d'un choux sculpté qui fut récemment brisé par le gel.

C'est probablement dans le courant du XVI^e siècle que la fenêtre, placée à droite de cette porte, a été ouverte. Elle a un linteau taillé en plein-cintre et ses angles sont chanfreinés. Une fenêtre, un peu plus grande, de même facture mais à l'arc composé de claveaux de grosseurs irrégulières, a été ouverte dans le mur Nord de la seconde travée du chœur à la même époque que la première fenêtre.

11 : Nous n'avons pas pu déterminer le propriétaire de ces armes. Il doit s'agir d'un des prieurs de la paroisse à la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e siècle.

Construction de la maison du prieur

Il faut placer dans la même période, c'est à dire vers la fin du XV^e siècle, ou au tout début du XVI^e siècle, la construction du bâtiment principal du prieuré, grande bâtisse située au Sud du clocher de l'église. On remarque la porte munie d'un beau linteau décoré d'un écusson, et surmonté d'une moulure en accolade à double doucine.

Au premier étage s'ouvre une fenêtre, autrefois à meneau, et encore munie de coussièges.

La voûte en lambris de la nef

Toujours vers la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, le nef a été couverte d'une voûte en lambris à entrails et poinçons apparents. Autrefois, la nef était simplement couverte d'une charpente apparente, elle était très froide l'hiver et trop chaude l'été. La voûte en lambris a une fonction décorative certaine, mais elle fut surtout construite pour une question d'isolation.

A chacun des côtés de la nef, à l'entrée du chœur, près des colonnes de l'arc triomphal, a été rajoutée une pierre servant de large console supportant la statue de chacun des deux autels latéraux.

Signalons qu'il y avait dans l'église paroissiale de Saint-Maurk, une confrérie de Saint-Maur, de Saint-Genès et de Saint-Eutrope.

Le clocher

Le clocher paraît avoir été construit pendant la même campagne de travaux. L'arc qui s'ouvre sur la nef est en tiers-point, il repose sur les pilastres, décorés d'un tailloir dont la base est moulurée d'un tore. La voûte en berceau est également en tiers-point. Les contreforts latéraux du clocher sont dans un style propre au XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle. Les deux contreforts qui encadrent la porte principale sont du XIII^e ou antérieurs à la construction de la porte.

La tour du clocher était à l'origine plus haute qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle fut abaissée, peut-être d'un mètre à un moment qu'il est difficile à déterminer (XVII^e ou XVIII^e siècle ?). On distingue encore sur les faces Ouest et Sud les montants des anciennes baies du beffroi. Le haut des faces Nord et Est a été repris dans le courant du XVII^e ou du XVIII^e siècle.

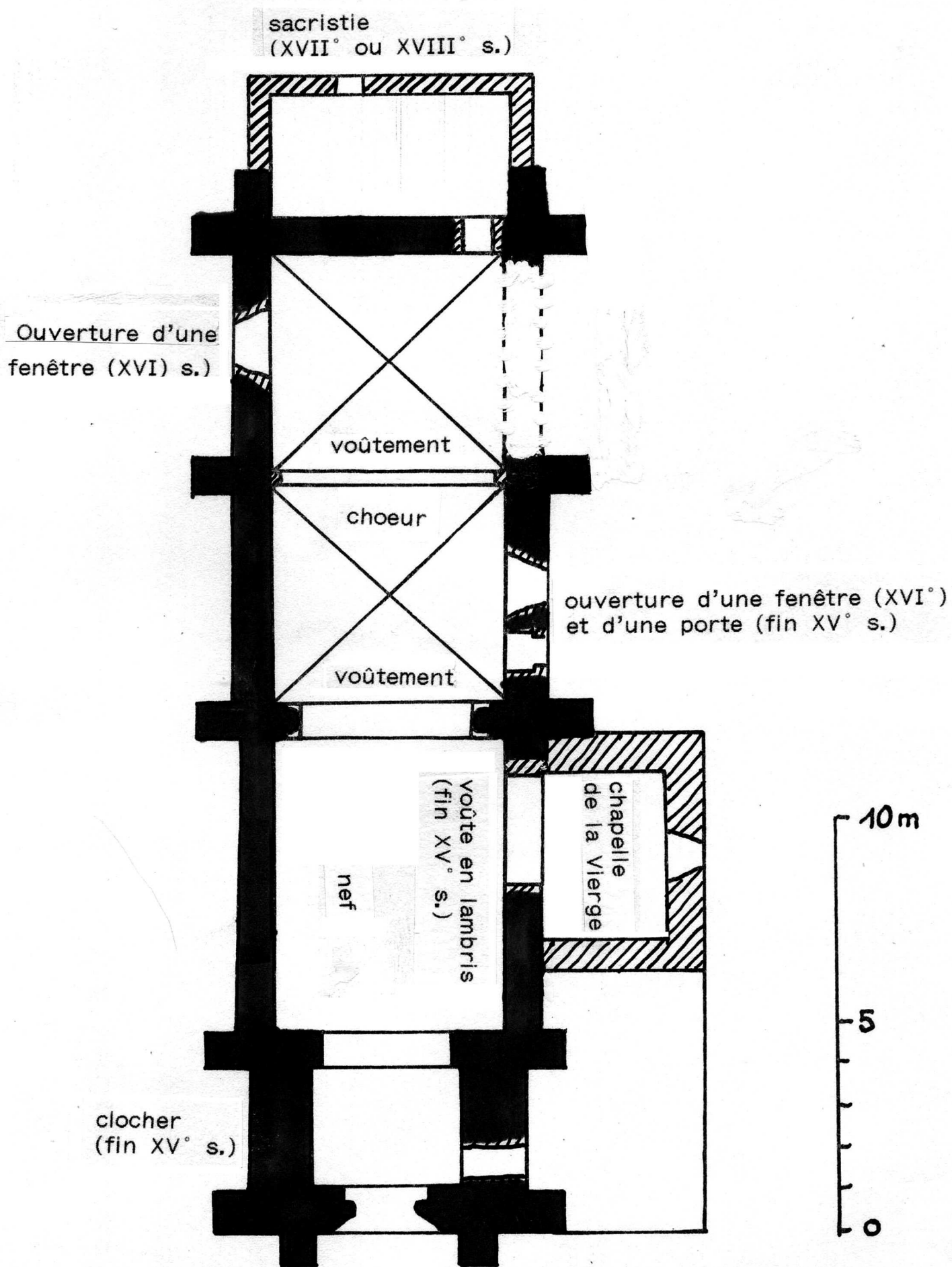
La chapelle de la Vierge

Une chapelle latérale a été construite au Sud de la nef. Cette chapelle est dédiée à la Vierge. Nous ne connaissons pas la date de construction de cet édifice qu'il faut sans doute placer dans le courant du XVI^e ou du XVII^e siècle.

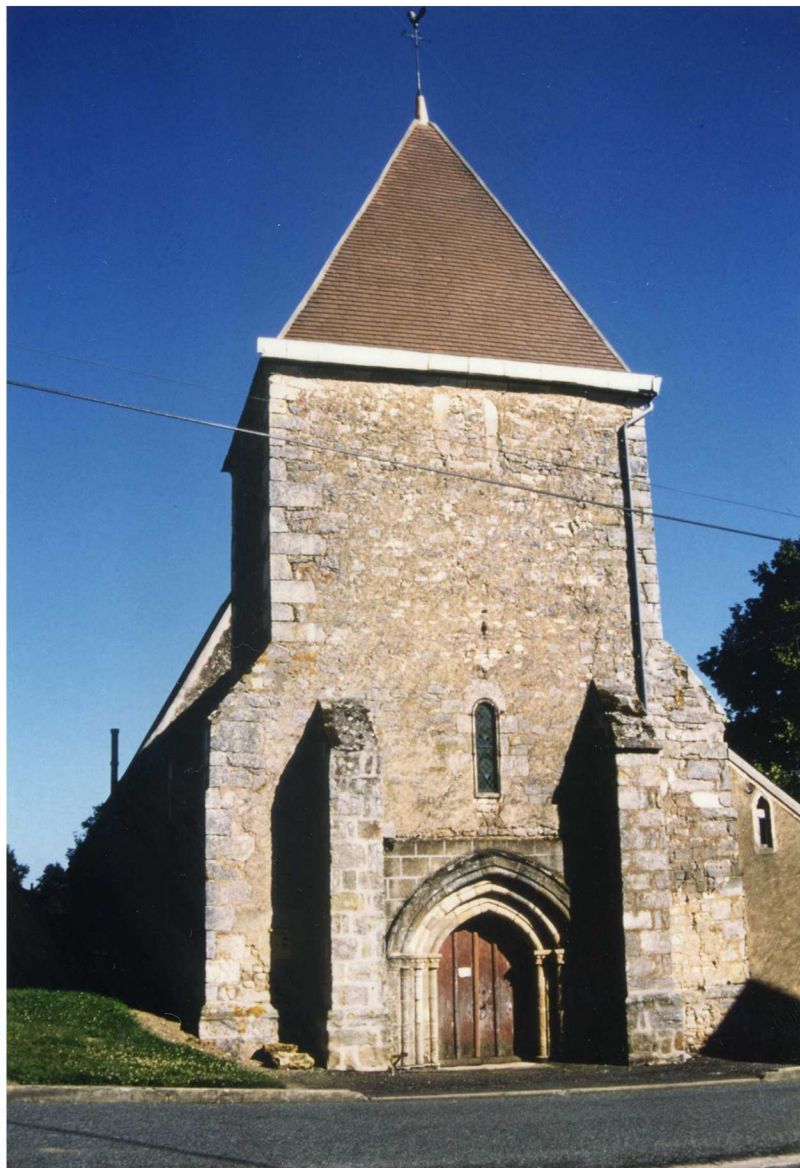
La chapelle communique avec la nef par une arc en plein-cintre, chanfreiné, reposant sur des piliers à chapiteaux nus. Elle est couverte d'une voûte en berceau en plein-cintre et est éclairée par une fenêtre à linteau taillé en anse de panier.

Les autres modifications

La sacristie placée dans le long du chevet de l'église, a dû être construite vers la fin du XVII^e siècle ou dans le courant du XVIII^e siècle.



L'église XV°-XVIII° siècle



Vie et gestion de la paroisse

XVII°-XVIII° siècle

La fabrique

La fabrique était un conseil formé de paroissiens chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux legs ou aux fondations pieuses des fidèles. Le prêtre était le premier fabricant (ou marguillier), mais chacun des membres de ce conseil pouvait agir en temps que procureur des autres.

C'est cet organisme qui était chargé d'entretenir la nef de l'église

La fabrique possédait des terres, des vignes, des prés, des rentes ⁽¹²⁾, ce n'était pas le curé, ni en général des fabriciens, qui cultivaient ces terres, mais la fabrique passait des baux avec des fermiers contre un loyer annuel.

Le prieuré-cure

Le prieuré-cure possédait également des biens, comme la fabrique. Ce n'était pas le prieur-curé qui cultivait les terres appartenant à la cure, mais il passait des baux avec des exploitants, comme le faisaient les fabriciens pour la gestion des biens propres à la fabrique.

Les sources écrites concernant la gestion du prieuré-cure de Saint-Maur sont assez maigres et assez pauvres de renseignements. Ces sources concernent surtout les dîmes de la paroisse.

Par exemple, en 1638, intervient un différent entre le curé de Saint-Maur, Ligier Lhomet, d'une part, et l'abbé et les religieux de l'abbaye des Pierres d'autre part. Le procès concernait des dîmes à prélever sur des terres nouvellement défrichées et situées sur le terroir de Chaver Roche. L'abbaye des Pierres possédait depuis le XIII° siècle les dîmes dans ce terroir. Le curé les revendiquait car toute dîme novale devait, d'après lui, revenir à la cure. Un arrangement établi le 28 mars 1547 avait conclu que les religieux de l'abbaye auraient la possession des dîmes sur leur terroir de Chaver Roche, à la condition de payer au curé de Saint-Maur, trois setiers de blé seigle par an. A la suite d'une enquête précise dans les anciens titres des deux parties, le grand conseil du roi, conclut le 9 septembre 1636, que l'abbé et les religieux des Pierres seraient exempts de dîme pour les terres qu'ils cultivaient de leurs mains ou à leurs frais. C'est à dire que le curé de Saint-Maur ne pouvait percevoir aucune dîme sur les terres de Chaver Roche ⁽¹³⁾.

12 : Voir : "La vente des biens nationaux" dans le chapitre consacré à la Révolution.

13 : Arch. Dép. 18 : 244 G 1.

1636.

Extraits des Registres du Grand Conseil du Roy.

Entre Les Religieux Abbe Prieur et convent des Sires ord. de Chartres
appelans d'une sentence rendue par le baillie de Berry ou son lieutenant
à Orléans le vingt quatre avril mil six cent trente six, et Dom
Thomas Thom procureur syndic dudit. Ordre reçu partie intervenant
d'une part et M^{re} Sieger Thomet D^{re}tre curé de la Sarvigne des
autres intimé d'autre Entre les d. Abbe Religieux Prieur et
convent demandeurs et requerans l'entierement d'une Requête du
vingt deux septembre mil six cent trente six, et Entre les d. Abbe Religieux
et convent demandeurs en la d. Requête tendans afin que ou le
Conseil adjugerait les Morsalles de Chaveroche ou dependances pendans
qu'elles seront hors des mains des d. Abbe et Religieux ils soient
déchargés de la continuation de trois septiers de bled seigle par
chaque an suivant la transaction du vingt huit mars mil cinq
cent quarante sept, faite entre les précédens Abbe et Curé d'une
part et led. Thomet défendeur d'autre. Vu par le Conseil les
écritures des d. Parties la d. sentence du 24. Avril 1636., par laquelle
led. Thomet auroit été maintenu et gardé en la possession et jouissance
de la dixme Morsalles au terroir de Chaveroche et partie d'icelui
nouvellement défrichée même en la piece de terre appelée la
fontenelle cultivée par Sébastien Drevost en ce qu'elle est morsalle
avec défenses de le troubler sans préjudice des privilèges et
exemptions des d. Religieux, la d. transaction faite entre les d.
Abbe et Religieux d'icimens assembles et le d. Curé des
par laquelle le d. Curé se seroit desisté au profit des d. Religieux
de tout le dixme de bled par lui prétendu en terres de Chaveroche
sans et limites d'icelles, ce qui est entendu des terres lesquelles
Notoirement de tout tems et ancienneté auroient été cultivées
labourées et ensemencées, pris et recueilly le droit de dixme
par les d. Abbe et Religieux et pour les terres nouvellement
cultivées aud. terroir de Chaveroche sans et limites d'icelles les d.
Abbe et Religieux auroient accordé pour tout le droit de dixme de



La sentence de septembre 1636

(Archives départementales du Cher : 244 G 1 : page d'entête)

Novalle que pouvoit prétendre led. Curé lui bailler par chacun an
trois septiers de bled seigle. mesure de Culan du 28. mars. 1567. arrêt
du Parlement de Paris du trois Aoust 1600. par lequel fut l'appel
interjetté par led. Moner de la d. Sentence des Requetes du Sallais à
Paris les parties auroient été renvoyées pour procéder sur leurs procès
et differens par devant le Bailly de Berry ou son Lieutenant au d. du
Quin le Roy, Serre des Privileges et exemptions accordées par le
Sape a l'ordre de Cîteaux, arrêts du Parlement de Dijon du 10
Avril 1604. et 28. Juin 1610. par lesquels les d. Abbé et Religieux
sont maintenus en la possession de leurs dixmes, Arrêts du d. d. it
Parlement de Paris du 6. mars. 1562. et 27. mai 1621. par lesquels
les d. Abbés de fersaux sont maintenus en la possession et jouissance
de leurs dixmes, Sentences du 8. mars. 1557. et 6. 9. 1613. et d. mai
1619. par lesquelles les d. Abbé et Religieux sont maintenus en possession
de leurs dixmes, du 21. 8. 1588. autre Sentence des Requetes du Salais
au profit des d. Abbé et Religieux du 10. Juillet 1538. Copie de la Bulle
du Sape Honorius des Privileges par lui accordés au d. Ordre
pour l'exemption des novalles en datte Roma Lateranij tertio nonas
Januarii. Autre Bulle du Sape Innocent en datte Sicdany 5. Idus
et Pontificatus anno quarto; Autre Copie des Bulles des Sapes
Lucius et Alexander pour la conservation des Privileges du d. Ordre
en datte Lateranencj decima quinta calendis Januarii Pontificatus
anno tertio. Autre Sentence du Bailly de Brilles par laquelle les d. d. it
Abbé et Religieux sont maintenus et gardés du 3. Aoust 1429. Copie
d'Arrêt du conseil du 18. 7. 1611. par lequel les Abbé et
Religieux de fersaux sont exempts de payer Dixmes pour
raison des terres qu'ils tiennent par leurs mains ou par Baux
non excédans neuf ans, Sentence par laquelle auroit été ordonné
que les Parties articuloient précisément leurs faits par eux mis
en avant sur les quels elles se pourroient précisément faire
interroger et informer du contenu en Iceux du 8. Aoust 1634.



Commission du Juge de Dum-le-Roy au plus Prochain Juge desd.
parties pour procéder à la faction des Enquêtes des d. faits du 8.
Janvier 1635. Enquêtes des 13. Septembre 1630. et 4. x^{bre} 1634. et 15.
Janvier 1635. par laquelle est ordonné qu'il sera procédé à la
collation des Letres des quels s'entendant servir lesd. Abbé et Religieux
Sentence des Requetes du Palais du Parlement de Paris par la
quelle est ordonné que les grains recueillis sur les terres Contentieuses
comme novales seront rendus et restitués aud. Curé et ce du
Consentement des Parties du 2. Juin. 1612. Bail fait à Jean
Bagy et Gilbert Goudon et autres pour les dix mes novales du Terroi
de Chaveroche du 12. Juillet. 1613; 13. Juillet. 1614; 28. x^{bre} 1615; 3. Juillet
1616; 19. Aoust 1617; 14. 7^{bre} 1618; 1^{re} Juillet 1619; 12. 7^{bre} 1620; 10. Juillet
1621; 29. 7^{bre} 1622; 25. Juillet 1623; 19. Aoust 1624; 19. Juillet 1625;
10. Juillet 1627; 15. Juillet 1628; et 8. Juillet 1629; Autre Bail a ferme
à Philippes Bogac par lequel Ice lui s'est obligé envers led. Thomet
payer par chacun an la quantité de Cinquante quatre ^{paux}
seigle mesure de Culan pour la dixme novale du Terroi de
Chaveroche et ses dépendances du 19. Juin. 1631. une sentence
du Bailly de Lor par la quelle le nomme Bourneau est condamné
payer à M^{re} Francois Jorre Curé dud. S. Maur la quantité de
dix dix huit septiers de bled pour les novales du 21. Aoust 15^{me}
Enquête faite à la requête dud. Thomet du 14. x^{bre} 1634; —
Commission du conseil du 3. Juin 1635; Arrêt dud. Conseil
du 12. 7^{bre} 1636. par lequel led. Thomet a été reçu l'artie intervenant
au Procès, Arrêt du conseil du 29. Juillet, contredits des d'ites
parties et tout ce qui par icelles a été mis pardevant led. conseil
Dit Arrêt sans s'enquérir de la vérité desd. faits de reproche
sans avoir égard à la d. Requête que le conseil a mis et met
l'appellation et ce dont a été appelé au néant en ce que par
icelle les d. Abbé et Religieux auroient été déclarés seulement
Exempts pour leurs terres qu'ils cultiveront par leurs mains en
Imendant et corrigeant le jugement à led. conseil déclaré et



Declare les d. Abbé et Religieux exempts de payer Dixme des
terres qu'ils cultiveront par leurs mains à leurs frais et dépens, et
qu'ils bailleront à ferme par baux non excédans neuf ans, la dote
sentence au surplus sortant son plein et entier effet sans dépens,
Le présent arrêt adhéris au Griffé du d. Conseil à Paris le d. jour
de septembre mil six cent trente six et prononcé aux procureurs
des d. Parties le d. 10 Octobre aud. an ainsi signé Verdue Collatume
avec Saraf.



Un autre arrangement intervînt en 1754, toujours entre le curé de Saint-Maur et les religieux de l'abbaye des Pierres. Le curé était à l'époque *"Pierre Billauld, prêtre, curé de Saint Maur, diocèse de Bourges, y demeurant, au logis curial de la dite paroisse, logé en cette ville (Bourges, pour l'occasion de l'arrangement) en la maison ou pend pour enseigne la teste noire"*. L'abbé de l'abbaye des Pierres s'appelait Louis Pichon. L'affaire avait été commencée sur l'initiative du curé de Saint-Maur le 26 janvier 1751, en attaquant Jean Perrot, fermier du territoire de Chaver Roche. Jean Perrot fut condamné par devant le sénéchal de Moulins, à restituer au curé de Saint-Maur les gerbes de blé des dîmes novalles qu'il avait prises sur les terres nouvellement défrichées qu'il cultivait. L'abbé et les religieux des Pierres firent appel, et l'arrangement suivant fut conclu : le curé de Saint-Maur pourrait percevoir les dîmes sur le territoire de Chaver Roche, dans la limitation d'un ancien arrangement fait le 15 juillet 1688 entre Claude Sanguin, abbé de l'abbaye des Pierres et Joseph Fillioux, curé de Saint-Maur. C'est à dire que le curé pourrait percevoir les dîmes sur des terres cédées par les religieux à titre de cens, de rentes, ou de terrages, ou bien par baux excédant 9 années. Pour les autres terres concédées pour leur exploitation par baux inférieurs à neuf ans, les religieux de l'abbaye des Pierres seraient exempts de dîme ⁽¹⁴⁾.

Un autre procès au sujet des dîmes novalles intervînt en 1750. Mais cette fois hors du territoire de l'abbaye des Pierres. Le curé gagna son procès ⁽¹⁵⁾

La sentence tomba le 3 juillet 1750. Elle conclut à la condamnation du sieur Borgaire, à restituer à André Dréchesne, curé de Saint-Maur, pour raison de la dîme des années 1746-47, 15 gerbes de froment sur le double de ce nombre cueillies dans une pièce de terre novalière appelée l'Arrachis, paroisse de Saint-Maur. ~~Louis Borgaire, laboureur, était fermier des dixmes des Orangeons, domaine qui dépendait de Châteauroux. CE laboureur fut également condamné à rendre et restituer 25 gerbes de moudure, d'avoine et marchesche, faisant moitié de 50 qu'il a enlevées le mardy précédent le 8 aoust 1748, dans une pièce de terre novalière appelée l'Horachie, située aux petits Orangeons, paroisse de St-Maur qui jouxte d'une part les Decrée, d'autre un pré dépendant des Grands Orangeons et d'autres parts aux terres des Orangeons"~~

Extrait d'une seconde sentence intervenant le même jour :

~~"M. André Drethesne, prêtre curé de la paroisse de St-Maur, demandeur suivant l'exploit de Blanchard, huissier du 12 juillet 1748, contrôlé à Châteauroux le 15 par Cartier du Bois et en exécution de la sentence rendue au bailliage de Châteauroux, le 27 mars 1749, suivant exploit dudit Blanchard, huissier du 23 juillet audit an, contrôlé audit Châteauroux le 27 par Douart, contrôlé par Dumont, lecture faite de la présentation adjugeant le profit du deffaut pris au greffe le 8 juin dernier, le bureau a condamné ledit Borgaire à rendre et restituer audit sieur curé de St-Maur 15 gerbes de froment faisant moitié de 30 qu'il a enlevé en l'année 1747, dans une pièce de terre novalière appelée l'Arachie, située aux Orangeons, paroisse de St-Maur qui jouxte d'une part, la terre de Créée, d'autre un pré dépendant des grands Orangeons, et d'autre part les terres dépendantes des Grands Orangeons, plus 3 gerbes d'avoine moitié de 6 qu'il a enlevée d'autre d'une pièce de terre contenant environ 5 à 6 boisselées d'arachis nouvelle située~~

14 : Arch. Dép. 18 : 244 G 1.

transaction
14 may 1754

C.



Tous ceux qui ces presentes lettres verront
 tene vintens Sommaire des forges conues du Roy son procureur au
 bailliage et siege principal de Bourges et autres jurisdictions
 Royales de cette ville. Agarde duquel Royat etabli aux
 Contrats de la prevostie yveine. Salue savoir faisons
 que pardevant les conues du Roy notaires au bailliage
 de Bourges et siege principal de Bourges soussignez
 furent presens m^{re} pierre brillant prestre curi des sans
 mans diocese de Bourges y demourans au logis curial
 de la dite parvise loge en cette ville en la maison
 susdite pour ensuivre la teste noire d'une
 part. m^{re} Louis piehon abbe de l'abbaye de nostre
 Dame des pierres ordre de Citeaux. demourant
 en l'abbaye. de presens en cette ville
 loge au couvent des RR. PP. Benedictins
 tous pour lui que pour ses successeurs et
 deligeins de l'abbaye d'autre part. Les
 quelles parties pour terminer l'instance commuee
 a l'arrest de m^{re} Pierre Brillant curi de la qualite
 de curi des sans mans par exploit de quierines
 du vingt six janyer mil sept cent cinquante
 ou coullé a culan le vingt cinq par mollet
 contenant assignation de m^{re} a Jean perrot
 comme fermier du territoire de Chameroche
 situee sus dite parvise des sans mans
 appartenans aux dits sieurs abbe et deligeins.



L'arrangement de 1754
(Archives départementales du Cher : 244 G 1 : page d'entête)

des pierres puerdians le Seneschal demoultis pour
voir dire et ordonner que deffens
lui seroient faites et a tous autres de leuer
alors en la diame novales dans les terres
mentionnees et joustils par led. Expois
encouragement condamnè a rendre et restituer
audisieur curé de St. maux les gerbes par
lui enteries dans les dures terres
novales si main n'aimoit lui payer la
somme de cinquante livres ou sur la
l'estimation. la dite instance traquée au grand
conseil par les abbé pieux et religieux des
pierres prenuis le fait et cause d'ud. perrot
encouragé de leur commission signifiée par
expois deffens huiusmes audiences en
l'elation de l'ans amand et entre leur l'apais
et amitié sont convenus de ce qui suit
à sçavoir que led. curé de St. maux percevra
la diame novale dans les terres d'interdites
de Chaveroches joustils de confiance pour
la transaction du quinze juillet mil six cent
quatrevingt huit passé devant le sire no.
royal aienton entre me. Claude Sanguin
abbé de la dite abbaye des pierres et me.
Joseph filliaux curé d'ud. St. maux qui ont
été allianes par led. abbé et religieux ou qui
seront dans la suite allianes par eux



ou leurs successeurs soit atitre de ceus nentes
ou terrages a perpetuite' a par bay excedants
neufans le ce pour l'ancien d'entiments acouptes
de cette presente annie et si auunen de ditte terre
ous est deffriepier et mis en culture ;
consentans ledit seigneur quelc dff. abbe' et
Obligeez demeurem courtes dans les dixmes
nouvelles faites jusqu'a ce jour auz que dans
les terres que cultivons par eux leurs
colons et par bay quils pourrons faire non
excedans neufans. Comme aussi consentens ledit
abbé et religieuz quelc dff. eue' demeure aussi
consent' dans le droit episcopion de percevoir
trois septiers de ble. Seigle mesure de Culan
conformement au traictie de vingt huit
mars mil cinq cens cinquante sept equi a été
alloué' acourent de puis ce date, l'annuier
de quelc consentment respectivement auent
ledite instance demeure de rapresus et suite de
arrangie sans depens, ni dommages interet.
Par aussi promettons, oblig' renou de faillie
passé a d'ouges ce jour huy quatrez
moy mil sept cent cinquante quatre.
et lecture faite aux parties ellez
Signe avec nous et oblig' ledit abbe' de
faire agréer et ratifier les presentes paroles
des Beligieuz de l'abbaye de spierre.



audit lieu des Orangeons qui jouxte d'une part le four des Orangeons, d'autre part le champ d'arachy, cy-dessus enoncée, d'autre une pièce de derrière la maison des Orangeons, plus 3 gerbes d'avoine, faisant moitié de 6 qu'il a enlevée en la dite année dans 6 boisselées de terres d'harachis novalle située audit lieu des Orangeons atenant à une pièce de terre d'environ 5 septrées, les dits 6 boisselées ou environ jouxtant d'une part le jardin des Grands Orangeons, d'autre un buisson qui sert de passage, des autres parts la susdite pièce de terre de derrière la grange, toutes les gerbes pour moitié de la dixme due audit sieur curé sur les terres novallières de l'année 1747, comme aussy a rendu et restituer audit sieur curé la quantité de 25 gerbes de bled fromant, faisant moitié de 50 pour la dixme que le dit Borgaire a levée en l'année 1746, dans le sus dit champ d'arachis enoncé, comme terre novallièrre toutes les gerbes en nature sy elles y sont, sy non à payer la valeur suivant l'estimation qui en sera faite par expert, dont les parties conviendront ou par le bureau nommé d'office, condamné en outre ledit Borgaire aux dépens et luy fait déffence de plus à l'avenir... en la perception de la dixme novallièrre appartenant audit sieur curé..."

Le curé et le vicaire

Le curé pouvait se faire aider d'un vicaire. En 1605, Antoine Fialon, curé de St-Maur-Chaveroche, passa un marché avec Thomas Bisson, prêtre à Bourges, qui s'engagea à servir de vicaire audit curé, moyennant qu'il serait nourri, logé, blanchi, et recevrait 24 livres tournois, en ce, non compris "ses pratiques extraordinaires", c'est à dire les messes, évangiles, baptêmes, administration des sacrements, confessions... dont le produit resterait au vicaire ⁽¹⁶⁾.

L'église, lieu de sépulture

Les curés avaient la faculté de se faire enterrer dans le chœur de l'église. Nous avons rencontré, à travers les registres paroissiaux deux exemples d'inhumation d'un curé de la paroisse dans l'église St-Maur :

"L'an 1697, le premier mars a été inhumé dans l'église de St-Maur, maitre Joseph Filoux (Fillioux), curé dudit St-Maur par moy soussigné assisté de messieurs les curés de Culan, St-Pierre-le-Bois, et les pères prédicateurs de Culan en présence de ses parens et amis - Signé : Brizion, curé de St-Christophe".

"L'an 1705, le 26 de février, a été inhumé dans l'église de St-Maur, par nous soussignés, le corps de messire Hubert Roux, curé de St-Maur de Besse, avec les cérémonies ordinaires, signé Gauslen (?) l'abbé de Puyferrand, de Brizion, curé de culan, de Brizion, curé de St-Christophe-Chaudry".

16 : Arch. Dép. 18 : E 1460.

Les paroissiens étaient, bien sûr, enterrés dans le cimetière. Ce cimetière se situait au Nord de l'église.

Certains paroissiens étaient également enterrés dans l'église même. Cette pratique se remarque dans les registres paroissiaux.

Exemples :

- Le 24 décembre 1662 "a été inhumé dans l'église de St-Maur messire Robert Fredefont..."

- le 4 février 1663 "a été inhumé dans l'église de St-Maur Pasquet Champion..."

...

- 30 avril 1733 "a été inhumé dans l'église de St-Maur... Françoise Fromenteau, décédée au lieu de Besse le jour précédent, âgée d'environ 55 ans, vivante veuve de Jean Auclair, maréchal..."

- Le 4 mars 1734 "a été inhumé dans l'église de St-Maur..., Martial Cousin, décédé le jour précédent dans le bourg de St-Maur, âgé d'un mois, fils de Jean Cousin et de Philippe Moine ses père et mère..."

- Le 22 novembre 1734 "a été inhumée dans l'église de St-Maur,... Charlotte Girault, veuve de Louis Goubault, bourgeois, décédée au lieu de Mazaire, le jour précédent, âgée d'environ 70 ans..."

...

- Le 16 octobre 1741 "a été inhumée dans l'église de St-Maur, Marie Jeanne Robin, fille de Pierre Robin, S. de Thuzeaux, et de Marie Gobin, ses père et mère, âgée de 4 jours, décédée du jour précédent au lieu de Mazaire..."

- Le 5 janvier 1770 "le corps de damoiselle Marie Anne Libaut, décédée d'hier en cette paroisse, âgée de 51 ans, vivante, épouse de Me Philibert Regnaud, bourgeois de ce bourg, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, proche le pilier qui sépare le choeur de la nef, du côté du septentrion par moi soussigné, en présence de Me Claude Libaut, bourgeois de la paroisse de Morlac, de Me. Pierre Reganud de cette paroisse et de Me François Lejeune, curé de cette paroisse".

- Le 5 novembre 1770 "le corps de maître Jean Baptiste Josset, bourgeois, décédé d'hier au lieu du Grand Bord, en cette paroisse, âgé d'environ 40 ans, époux de Catherine Cécile Jamot, à été inhumée dans l'église de cette paroisse du côté du nord près l'échelle du clocher, par moy curé de Culan soussigné, en présence de maître Etienne Lejeune, curé de Puyferrand-le-Chatelet, et de maître François Lejeune, curé de cette paroisse".

- Le 7 novembre 1770 "le corps de Magdeleine Maisonneuve, veuve en premières noces de Gilbert Lejeune, boulanger, décédée d'hier, sur cette paroisse, âgée de 72 ans, a été inhumée dans la chapelle de la Ste-Vierge, en présence de Mr Jean François Sacrot, curé de Culan..."

Le curé, à la fin d'une longue note sur la vie chrétienne et vertueuse de cette femme, ajoute, que "son corps a été inhumé par Mr Duteil, vice

archiprêtre de la Châtre et curé de Châteaumeillant, dans la chapelle de la Sainte Vierge, du côté du soleil couchant, au dessous de la croisée ⁽¹⁷⁾".

- 13 décembre 1771 "le corps de Jeanne Goubaut, décédée d'hier en la paroisse du Chatelet, âgée d'environ 75 ans, veuve de Léonard Gobin, a été apporté de la paroisse du Chatelet, et inhumé dans l'église de cette paroisse, en la nef du côté de la chapelle de la Ste-Vierge..."

- Le 3 décembre 1774 "le corps de damoiselle Catherine Cécile Jamot, veuve de sieur Jean Baptiste Josset, bourgeois, décédée d'hier dans le bourg de cette paroisse, âgée de 46 ans, a été inhumée dans l'église de cette paroisse, par moi prieur curé soussigné..."

- Le 19 avril 1776 "le corps de Marie Vallette, vivante épouse de Jean Retat, laboureur à Lesve, décédée d'hier en cette paroisse, âgée de 55 ans, a été inhumée dans l'église de cette paroisse entre le clocher et le banc des sieurs Gobins, par moi prieur curé soussigné..."

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 limitera ce droit de sépulture dans l'église au curé de la paroisse et aux fondateurs des chapelles.

La cloche de 1741

Le clocher conserve encore une ancienne cloche. Elle porte comme inscription : "J'AI POUR PAREIN FRANCOIS TAILLEMITTE ET POUR MAREINNE MAGDELAINE AVOCLAIRE, FEMME DE PIERRE CHEVERIN - I. JOSEPH TAILLEMITTE - FABRICIEN, PIERRE GALLANT - SINDIC, GILBERT CHEVERIN - 1741".

La fondation de Jean Severagot

A la fin de l'année 1769, dans les registres paroissiaux, le curé nota ceci : "la fondation de Jeanne Severagot, qui doit être acquittée le 7 du mois de janvier, jour de la dite fondation, le sieur curé jouit d'un pré à cueillir en bon charois de mauvais foin, le dit prés situé parmi les prés de Larret au-delà du guet dudit Larret, sur quoi le dit sieur curé doit donner tous les ans 40 sols à la fabrique". Cette note est un simple mémoire pour lui et ses successeurs pour gérer correctement la fondation d'une fidèle.

Réfection du dallage de la nef : 1770

Dans les registres paroissiaux, nous trouvons également à la fin de l'année 1770, à la suite d'un commentaire sur le recrépissage de la chapelle de Goutenoire : "cette mesme année, le pavé de la nef de cette église paroissiale a été relevé par François Rossignol, maçon de cette paroisse qui a eu pour cela 50 livres".

.....
17 : C'est à dire sous la fenêtre.

Agrandissement du presbytère : 1777

A la fin de l'année 1777, le curé nota que "la petite chambre qui a été ajoutée au pignon de la maison a été construite en l'année 1777, à mes seuls et propres dépens excepté quelques charrois que les paroissiens ont fait pour leur seule nourriture et s'étant trouvée achevée au mois de novembre, je l'ai bénite le 13 dudit mois en présence de M.M. François Léonard Gobin, seigneur de Mazère et Maur, Levrin, syndic, procureur fabricien, avec lesquels j'ai soupé et on y a allumé du feu pour la première fois ce même jour du mois que dessus audit lieu".

Le linteau de cette petite chambre accolée au Sud du presbytère porte la date de 1777.

La Révolution

Les notes du prieur de St-Maur

Le prieur-curé de St-Maur, nota dans les registres paroissiaux les événements remarquables de son siècle. Ces notes concernent surtout les intempéries et ses répercussions sur l'agriculture. Il fit au moment de la Révolution quelques commentaires généraux sur les événements qui bouleversèrent la France. Il est dommage qu'il ne nous donne pas plus de détails sur la vie du bourg de St-Maur pendant la Révolution.

Extrait de la note du curé

"La grande révolution survenue dans le royaume par le moyen des Etats-Généraux ou Assemblée nationale a occasionné des émeutes populaires dans toutes les villes du royaume, à commencer par la capitale jusqu'à la dernière province. Le peuple, se croyant en quelque façon, autorisé par l'Assemblée dans laquelle le Tiers Etat l'emportait sur le Clergé et la Noblesse, s'attroupait et allait demander du bled au roi ou à l'Assemblée Nationale, arrêtait et tuait, sans le moindre soupçon de commerce de bled, des gens innocens, pillait des châteaux et des monastères ; et après que l'assemblée eut décrété le sel à 6 sols la livre, on en amenait sur la din de cette ditte année 1789, des charoirs sur les places publiques ; on le vendait sans autorité et encore on maltraitait les employés où on les trouvait.

On avait forcé tout le monde sans excepter le Roi, à prendre la caucarde nationale de sorte que toute autorité paraissait entre les mains du peuple.

Dieu veuille que ces malheurs cessent bientôt."

Ce prieur-curé, Claude Verneuil, mourut pendant la Révolution le 19 janvier 1791. Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse.

La vente des biens nationaux

Les biens possédés par des établissements ecclésiastiques furent vendus au titre des biens nationaux. Ces ventes ont été faites par lots relativement importants par rapport à la moyenne des autres communes. Les adjudications furent donc assez peu nombreuses. On peut remarquer :

- Le 23 avril 1791 adjudication de plusieurs héritages, situés à St-Maur, provenant de la cure, pour 2450 F, au sieur Gobin, propriétaire à St-Maur.

- Le même jour, fut vendu le domaine de Chaveroy, un étang, une petite pêcherie, la moitié des taillis de Favroy et Fourillon, un canton de bois, le tout situé commune de St-Maur, provenant des biens de l'abbaye des Pierres. Ces propriétés furent adjugées pour 19 750 F. à Antone Dantigny, demeurant à la Celle-Bruère.

- Le même jour fut adjugé le domaine de Gouttenoire à St-Maur, provenant de l'abbaye des Pierres, à François Delfousset de Chateaumeillant, pour 11 100 Livres.

- Le même jour, fut adjugé le domaine du bourg, c'est à dire : un corps de bâtiments, différents champs, une locature et la moitié du bois de St-Maur. Ces biens provenaient de l'abbaye des Pierres, ils furent vendus 18 150 livres à André Jacques, habitant de St-Maur.

- Le 5 novembre 1793, ce fut au tour de différents héritages à St-Maur qui provenaient de la fabrique dudit lieu (8500 F au sieur Maugand).

- Le 3 Thermidor an IV, furent adjugées la maison curial de St-Maur-Chaveroche et ses dépendances, le tout provenant de la cure dudit lieu, pour 1920 F à Jean Baptiste Hagault, cessionnaire du sieur Silvain Perrot.

- Le 15 germinal an VII, la chapelle de Goute-Noire et deux boïsselées situées commune de St-Maur, provenant du prieuré de Goute-Noire, furent vendus pour 352 F à Pierre Beguin, propriétaire à Chateameillant.

L'église et la Révolution

L'église devînt d'abord, en 1793, le Temple de la Raison, c'est à dire un lieu de lecture publique des lois et des décrets passés par l'Assemblée Nationale, puis, sous l'influence de Robespierre, le Temple de l'Etre Suprême.

Pendant la suppression du culte, il y eut probablement quelques dommages. Les symboles de la féodalité, c'est à dire les écussons des seigneurs de la paroisse, ont dû être grattés. Une ou plusieurs cloches ainsi que l'argenterie et les autres objets métalliques servant au service du culte ont été emmenés au district pour faire de la monnaie ou des canons.

Le culte ne reprit qu'en 1797, mais il faut attendre Napoléon et le concordat pour que les choses soient complètement rétablies.

La fabrique, dissoute pendant la Révolution, fut reconstituée au début du XIX^e siècle.

Les registres de délibération de la Municipalité, ont pour cette période, disparu. Nous possédons peu de renseignements. Et les archives départementales nous apportent également une assez maigre moisson de renseignements.

XIX^e et XX^e siècle

La pauvreté des sources pour la première moitié du XIX^e siècle

Les registres de délibération de la Municipalité, conservés dans les archives de la Mairie, ne commencent qu'en 1852, les registres précédents semblent avoir été perdus. Les sources qui concernent les affaires communales, conservées dans la série O aux archives départementales ne commencent qu'en 1838. Nous sommes donc en présence d'un trou noir assez difficile à combler en ce qui concerne la première moitié du XIX^e siècle. A part, l'établissement de la tribune, dont nous ne possédons pas la date de construction, il ne paraît pas y avoir de grosses modifications du bâtiment pendant tout le XIX^e siècle.

Sans risquer de se tromper, on peut affirmer que l'effort de la Municipalité et de la fabrique au début du XIX^e siècle, fut tourné vers l'acquisition des objets nécessaires au culte, à la restauration des autels et des vitraux, et probablement à la réfection de la toiture de l'église. Ces dépenses concernent pratiquement toutes les églises pendant cette période post-révolutionnaire.

A la suite du Concordat de 1801, la paroisse de Reigny fut réunie pour le culte à celle de St-Maur. L'église de St-Maur fut érigée en succursale, c'est à dire en église paroissiale le 20 novembre 1807. C'est le curé de Reigny qui desservait la paroisse de St-Maur, car le presbytère ayant été vendu, il n'y avait pas de logement pour le desservant pendant la plus grande partie du XIX^e siècle.

Les premiers travaux connus : 1845

Nous savons qu'une imposition extraordinaire dans la commune fut établie à partir de 1845 pour financer la réparation de l'église et reconstruction des murs du cimetière. La fabrique n'avait pas les moyens de participer à ces dépenses qui étaient complètement à la charge de la Municipalité. Le devis avait été dressé le 5 juillet 1844, il se montait à 1106 F 17 ⁽¹⁸⁾. L'adjudication des travaux eut lieu le dimanche 4 mai 1845, pour 900 F à François Michelon, maçon à Culan.

Nous ne connaissons pas la nature exacte des travaux réalisés ⁽¹⁹⁾. Etant donné que c'est un maçon qui fit ces réfections, on peut penser sans trop d'erreur, qu'outre la reconstruction des murs du cimetière, il s'agissait au moins de la réfection des enduits intérieurs et extérieurs de l'église. Il semble que ces travaux eurent peu d'ampleur. L'année suivante en 1846, un rapport destiné à la préfecture indiquait que l'église avait encore besoin de quelques réparations d'entretien ⁽²⁰⁾.

18 : Ce devis n'est pas conservé dans la liasse 261 O 1 des archives départementales.

19 : Ces réparations sont rappelées dans la liasse V 122 (Arch. Dép. 18).

20 : Arch. Dép. 18 : V 122.

L'insalubrité du cimetière

Le cimetière occupait l'espace situé au Nord de l'église. Le 12 mai 1857, le Conseil Municipal constate la situation déplorable dans laquelle se trouvait le cimetière. Il était placé au centre du bourg, ce qui était contraire à la loi depuis un décret napoléonien de 1804. Il se trouvait également dans un état d'humidité tel que la salubrité publique devait en souffrir. Plusieurs habitants suggérèrent de le déplacer. Ce projet fut abandonné et ne verra le jour qu'au début du XX^e siècle.

Réduction et assainissement du cimetière : 1881.

Le 8 mai 1881, le Conseil Municipal examina les plans et le devis établi par M. Bissonnet pour la réfection des murs du cimetière et pour l'agrandissement de la place publique. Une portion du cimetière était à supprimer. L'eau se trouvait en effet à la surface du sol, en contrebas, près de l'église. C'était "un véritable cloaque". Cet avancement du cimetière dans sa partie Sud-Ouest était, de plus, une entrave à circulation. Le Conseil demanda que le mur du cimetière soit reconstruit et avancé parallèlement dans toute sa longueur d'environ 1,5 mètre, de façon à laisser la porte d'entrée telle quelle se trouvait.

Il sera à nouveau question de la translation du cimetière en 1898. La Municipalité recevra une protestation demandant le déplacement du cimetière. La question fut examinée les 20 novembre et 4 décembre 1898. Le Conseil Municipal, considéra que le cimetière n'était nullement nuisible et refusa de procéder à la translation.

Réparation de l'église : 1884

En 1884, la fabrique, ayant réuni, par souscription auprès des paroissiens, une somme de 1820 F, envisage la restauration de l'église. Elle obtiendra le 5 juillet 1884, l'autorisation de la Municipalité. Le devis des travaux, établi par l'architecte Tarlier le 10 mai 1884, se montait à 1798 F. Les travaux en question concernaient une restauration intérieure de l'église et de la chapelle de la Vierge :

- Fourniture d'une marche, en pierre de la Celle-Bruère, à l'entrée du sanctuaire.
- Réfection du dallage entre cette marche et l'ancien dallage.
- Réparation de l'ancien dallage.
- Fourniture et pose d'une grille en fer forgé et en bois à l'entrée du sanctuaire.
- Réparation des fenêtres de la nef.
- Réfection de la voûte en bois de chêne.
- Peinture après lessivage des entrants et des poinçons apparents.
- Epoussetage et brossage des murs.
- Confection transport et pose sur l'autel de la chapelle de la Vierge d'un gradin et piédestal pour la statue de la Sainte-Vierge.
- Réparation du dallage et réfection des enduits intérieurs de la chapelle.

n. 6. 1

Eglise de Saint-Maur.

Devis estimatif des Travaux urgents à exécuter à l'Eglise.

547

Fourniture d'une marche à l'entrée du Sanctuaire,
ladite en pierre de la Celle Bruère

5 ^m 10 à 10 ^m 00	51, 00
Dallage entre cette marche et le dallage actuel 5 ^m 41 x 3. 16. 35, à 11 ^m 00, compris toutes fournitures et pose, sur mortier de chaux hydraulique	179, 85
Dépose et ravaud du dallage et réparations diverses évalués	30, 00
La fourniture d'une grille en fer forgé et bois, avec porte à 1 vantail 5 ^m linéaires à 40 ^m 00 en place	200, 00
Réparations aux fenêtrés de la nef, attaches, tringles etc.	40, 00
Parafixation de la portion de voûte en bois de chêne de 0, 02 d'épaisseur au-dessus de la nef 7 ^m 20 x 10. 7 ^m 20 00 à 6 ^m 00, compris coupe-joints	432, 00
La peinture à l'huile 2 couches de ladite, même surface 7 ^m 20 00 à 0, 80, compris échafaudage	57, 60
Peinture après lessivage des poutres et poinçons 46 ^m 00 sup ^l à 0 ^m 80.	32, 00
Echouffetage et broyage des murs	10, 00
Entièrement de gravois, et divers, sur attachement évalué à raison de 0, 30. Par heure, prix moyen	50, 00

— Chapelle de la Ste Vierge. —

Confection, transport et pose sur l'autel actuel
d'un gradin et piédestal pour la Statue de la Ste Vierge, suivant dessin 350, 00

A Reporter 1432, 45



Report _____ 1462,45
 Nettoyage de la Chapelle, lait de chaux sur
 les murs, menues réparations au dallage, enduits
 Venues etc _____ 60,00

Ensemble _____ 1492,45
 Somme à valoir pour imprévis _____ 220,05

Ensemble _____ 1712,50
 Honoraires pour direction 5 1/2% _____ 81,50

Total de la Dépense _____ 1798,00

Le présent devis montant à la somme de: Mille sept cent quatre-vingt-
 dix-huit francs.

Dressé par l'architecte soussigné

Bourges 10 Mai 1884.



J. Millet

Approuvé, à charge de timbre.
 Bourges, le 30 août 1884.

Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général délégué



[Signature]

Ouverture d'une fenêtre dans le mur Nord de la nef : 1920

Cette fenêtre fut percée au milieu de la portion du mur Nord de la nef. La forme donnée à la fenêtre est le plein-cintre. Elle fut munie d'un vitrail en mémoire des morts de la grande guerre. Ces travaux coûtèrent environ 1000 F à la commune ⁽²¹⁾.

Le Monument aux Morts : 1923

Le Monument aux Morts a été construit au début de l'année 1923. Ces travaux furent décidés en séance du Conseil Municipal le 30 juillet 1922, sur un projet de monsieur Alfred Dagois, entrepreneur à St-Maur. La grille de ce monument ne fut posée qu'après le déplacement du cimetière ⁽²²⁾.

Deux nouvelles cloches : 1923

Sur l'initiative de monsieur le curé Ernest Bourdier, deux nouvelles cloches vinrent compléter en 1923 la vieille cloche de 1741. Pour l'installation de ces nouvelles cloches, le beffroi fut complètement refait.

La grosse cloche porte comme inscription : "J'ai été bénite, le 4 mars 1923, S. S. Pie XI étant pape, Mgr Martin Izart, archevêque de Bourges, monsieur Ernest Bourdier, curé de St-Maur, et monsieur J. Aumercier, maire. J'ai eu pour parrain monsieur Raymond Dupoirier et pour marraine madame Louise Nermond. Je me nomme JULIA, en souvenir du fils de ma donatrice, Jules Nermond, mort pour la France - G. et L. Bollée, fondateurs de cloches à Orléans".

La petite cloche porte comme inscription : "J'ai été bénite, le 4 mars 1923, S. S. Pie XI étant pape, Mgr Martin Izart, archevêque de Bourges, et monsieur Ernest Bourdier, curé de St-Maur. J'ai eu pour parrain, monsieur Marcel Aumercier, fils du maire de la commune et pour marraine madame Marcelline Appaire, fille de l'adjoint. Je me nomme Louise - G. et L. Bollée, fondateurs de cloches à Orléans".

La translation du cimetière : 1927.

Un grand nombre d'habitants demandaient depuis longtemps ⁽²³⁾ la translation du cimetière qui était toujours situé au milieu du bourg, tout près des cafés et des salles de danse. De plus "*les fêtes et scènes qui se déroulent à proximité ne sont pas de nature à entourer les morts du respect qu'on leur doit*". La commune n'avait pas de place publique et l'emplacement du cimetière permettrait de palier à cette lacune. La Municipalité commença à envisager la question en 1922. Un rapport

21 : Délibérations du 21 novembre 1920 et du 20 février 1921.

22 : Délibération du 4 février 1923.

23 : Délibération du 2 avril 1922.

géologique, établi par monsieur Lemoine, du 4 août 1925 ne jugea pas indispensable la translation du cimetière. Ce rapport donnait cependant un avis favorable pour le terrain choisi comme emplacement du nouveau lieu de sépulture. Le projet de construction du nouveau cimetière fut présenté par M. Francingues, agent-voyer cantonal à Châteaumeillant. Pour le financement des travaux la Municipalité eut recours à un emprunt de 45000 F auprès du Crédit Foncier de France, avec un remboursement étalé sur 30 ans. Pour payer les annuités de cet emprunt, chacune d'un montant de 3865 F, on procéda à une imposition extraordinaire de 88 centimes 45. Le nouveau terrain fut acheté 3038 F 40, le 1 avril 1927, à Mme veuve Brandon. Ce terrain avait une superficie de 50 ares 64. Il se situe au lieu-dit Les Métairies ⁽²⁴⁾. L'adjudication des travaux de construction eut lieu le 23 janvier 1927, en faveur de Jean Chagnon, maçon demeurant à Culan ⁽²⁵⁾. Le règlement des concessions du nouveau cimetière fut établi le 4 mars 1928.

Chronique des derniers travaux

- 1935 : réfection de la toiture de l'église et du clocher ⁽²⁶⁾.
- Le 10 novembre 1935, l'ancien cimetière étant complètement désaffecté depuis la délibération du 8 juin 1934, le Conseil Municipal décide d'inviter les familles à procéder au transfert des restes des leurs dans le nouveau cimetière. Le transfert des restes sera clos le 31 mars 1939. Il fut procédé après la seconde guerre mondiale au déblaiement et au nettoyage de l'ancien cimetière. Ces travaux furent réalisés par des prisonniers allemands.
- 1942 : crépissage extérieur de l'église.
- 1945 : réfection du mur de l'ancien cimetière situé en bordure du jardin de monsieur le curé.
- 1947 : bouchage des fosses d'écoulement des eaux du vieux cimetière près de l'église par monsieur Armand Chevalier. Les ouvertures des fosses d'écoulement des eaux du vieux cimetière furent bouchées afin d'éviter tout accident des croûtes d'arbres.
- 1949 : établissement de caniveaux sur la place pour récupération des eaux provenant du haut du bourg. Les pierres provenant de la démolition des murs de l'ancien cimetière, en les faisant tailler d'une façon convenable, furent employées à cette effet.
- 1971 : réfection de la clôture du Monument aux Morts par M. Bonnefay, entrepreneur à St-Maur.
- 1979 : réfection de la toiture du clocher de l'église par monsieur Bernard Achat, entrepreneur à Châteaumeillant (devis d'un montant de 73 656 F 29).
- A la suite de la tempête du mois de novembre 1982, un sapin situé place de l'église a été arraché. La Municipalité donna ce sapin au comité des

24 : Cadastre section BN 310. Il fallut faire une rectification de l'acte de vente le 10 janvier 1929 car Mme Aumercier avait droit d'usufruit de la moitié du terrain.

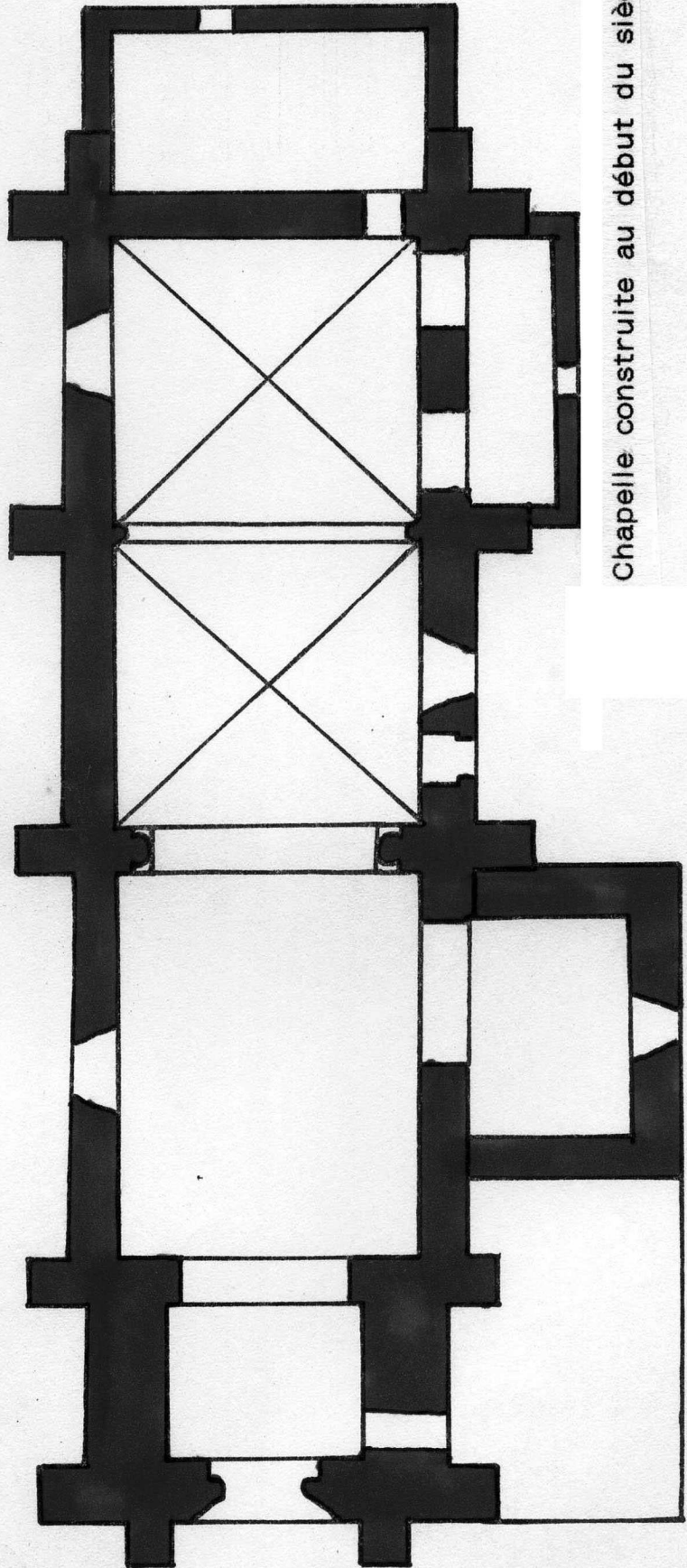
25 : Avec rabais de 40 %.

26 : Examen du devis de M. Leproux, couvreur à Châteaumeillant, en délibération du Conseil Municipal le 23 juin 1935.

fêtes pour fabriquer des tables et des bancs. A la suite de cette même tempête, des tuiles étaient tombées du clocher. Elles furent remplacées par monsieur Achat.

- 1990 : réfection de l'installation électrique et de l'éclairage intérieur de l'église par Pierre Chopinet, entrepreneur à Châteaumeillant (9250 F 80).

- Projet d'aménagement de l'ancien presbytère acheté par la commune.



Chapelle construite au début du siècle

L'église aujourd'hui

Les sources

Archives communales

Registres de délibération de la Municipalité
Registres paroissiaux
Cadastre de 1809.

Archives départementales Cher

- B 3813 : procès intenté par Messire Pierre Billaud, curé de Saint-Maur, contre Jean Danger dit Boinat, condamné en tant qu'habitants de la dimerie de Mazère (qui devait une poule par an et par feu au curé) à payer au curé à titre de dîme, 3 poules pour trois années arrérages (2 août 1769).
- C 947 : procès contre Borgaire 1750.
- E 1460 : marché avec un vicaire.
- 234 G 1 : dîme novale de St-Jeanvrain et Saint-Maur.
- 244 G 1 : fond de la cure de Saint-Maur avant 1789.
- 10 H 1, 10 H 2, 10 H 125, 10 H 126 : fond de l'abbaye des Pierres : biens dans la paroisse de Saint-Maur.
- 18 H 1 : fond du prieuré de Goutte-Noire.
- 261 O 1 : affaires communales 1838-1910.
- Q 40, Q 138, Q 502 : ventes des biens nationaux.
- V 186 bis : compte de la fabrique avant 1905.

Bibliographie

- Buhot de Kersers : *Statistique Monumentale du département du Cher* : Laffitte Reprints, 1977, (éd. de Paris : 1875-1898).
- Cottineau : *répertoire des abbayes et prieurés*.
- David (Serge) : A Saint-Maur en 1789, dans la *Gazette berrichonne*, juillet-septembre 1985, n° 101, p. 4.
- David (Serge) : Information dans les *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, 1982, n° 70, p. 8.
- Villepelet (Mgr J.) : *Sur les traces des saints en Berry*, Bourges Tarday, 1868.

HISTOIRE D'UN MONUMENT, MONUMENTS DE L'HISTOIRE

ECCLESIA

conçu et réalisé par Nicolas Huron



Projet **ECCLESIA**

Pourquoi ce nom ?

Ce mot vient du grec et signifie assemblée du peuple.

- Le point fort du projet ECCLESIA est la conférence.
- Cette soirée rassemble la population.

Au Moyen Age, ce nom désigne l'Église, l'assemblée des chrétiens.

- Ce mot désigne également l'église de la paroisse.
- Il se rencontre dans les documents anciens en latin.
- Il est, en général, la première mention écrite de l'édifice.

Pourquoi ce projet ?

Pour une mise en valeur et une connaissance de votre patrimoine.

La recherche est un domaine fermé. Ces résultats sont confidentiels.

Ce projet est ouvert à tous :

- il rend accessible à tous ses résultats,
- il lie recherche et animation culturelle,
- il fait découvrir l'histoire et l'architecture de l'église,
- il met en valeur l'édifice le plus ancien de la commune,
 - auprès de la Municipalité,
 - auprès de la population,
 - auprès des visiteurs,
 - auprès des autorités,
- il permet d'aller plus loin autour de son patrimoine.

Communes où
une étude et une conférence
projet ECCLESIA
sur l'histoire et l'architecture
de l'église furent réalisées
par monsieur Nicolas HURON
sur commande des Municipalités

EURE-et-LOIR : Les Ressuintes





**Un patrimoine existe par la curiosité
apportée à ses richesses culturelles.**



Osez l'Histoire !

par **Nicolas Huron, historien conférencier**

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : nicolas.huron@free.fr

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ?
Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>